

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
147.15 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...

— Vous n'avez
rien à déclarer ?
C'est point le
nom d'un opéret-
te, ni la question
que posent les oc-
trois, ou les ga-
belous à les
frontières, avant
de visiter vos
bagages — c'est
le questionnaire du père Septeur,
à pareille époque, avant de son-
der un p'tit les portefeuilles.

Vous n'avez rien à déclarer ! En
v'la un m'ossieu ben indiscret, qui
cherchant à fourrer son nez tout
partout, jusqu'à les fonds des ti-
roirs, qui prenant pour des fonds
de caisse. Si que seulement lui
déclarait son mécontentement !
Mais c'est point l'heure des rigo-
lades ; fallant faire son examen
de conscience, déclarer tout ses
revenus — su la foi du serment.
Au tribunal, m'ossieu le juge
demande : jurez de dire la vérité,
toute la vérité, rien que la vérité !
Er, homme méfiant, de par nature,
le père Septeur trouve que les
paroles s'envolent (même les ser-
ments) alors que les écrits res-
tent. V'la perquoy y vous deman-
de, fort aimablement, de remplir
des feuilles blanches et d'y mettre
votre signature.

De les remplir, en respectant
les instructions très simples,
qu'on nous donne par d'ssus le
marché. C'est simple pour ceu-
ses qui s'y connaissent, ou qui
bottiquant ça à la couleur de leur
esprit. Mais pour la masse des
« Français moyens » — la masse
de ceusses qui triment pour éco-
nomiser deux sous — c'te « No-
tice Sommaire » à l'usage des bon-
dus, étant bougrement compli-
quée dans ce qu'elle avait de
clair. Allez dan vous débrouiller
avec terribles ces paragraphes, ces
rubriques, les bénéfices forjaitai-
res, les bénéfices réels... ou les bé-
néfices en courants d'air !

Et confondez point autour et
alentour, le revenu clair et net,
avec le revenu épargné en fin
d'année. Déclarez vos valeurs
mouillables, qu'elles soient au
porteur, à endos, nominatives,
en France ou à l'étranger. Si qu'on
vous demande de les faire exactes,
de point carroter le Trésor, par-
di ! c'étant pour permettre de di-
minuer à l'avenir le taux des im-
pôts. Demain, on ramera
gratissime...

Au cas ou vous camoufle-
riez vol' « train de vie » — la
locomotive et les wagons — ou
que vous feriez point des décla-
rations vraies « l'Etat a désor-
mais des moyens précis de véri-
fications, soit par des conventions
internationales, soit par des con-
trôles intérieurs. » Des peines
correctionnelles très sévères se-
ront réservées à les délinquants.
Attention, on nous a à l'œil —
mais nous on pouvons point en
dire autant des impôts.

Mais ne jelson point la pierre
à personne. Les pères Septeurs
sont comme les médecins ou les
confesseurs : y voyent de près la
misère humaine. Chacun avant
son rôle, le médecin sonde les
corps, le confesseur sonde les
âmes... et le père Septeur sonde
les portemonnaies !

maître Jeannot

Cette semaine :
La Page du Jardinier
par G. Durivault

Pleins pouvoirs douaniers

« La Chambre a adopté, mardi 16 février, par
365 voix contre 217, le texte prorogeant les
pleins pouvoirs que l'exécutif détient en ma-
tière douanière. »

LES JOURNAUX.

« Nulla recaret. »
LHOMOND.

Ont-ils mesuré la portée de ces
mois, les Français moyens qui
gègnent dans la rue sans comprendre
d'où leur viennent les coups ?

Les pleins pouvoirs douaniers, c'est
toute l'économie nationale à la merci
des exécutifs.

Au milieu du marché mondial, nos
prix sont élevés. A la suite de la dé-
valuation et des lois nouvelles,
accords sociaux, etc., les cours des
produits indigènes, et surtout des
objets manufacturés, ont monté et
monteront encore. Pour les denrées
agricoles, c'est du reste une simple
coïncidence, due au désencombrement
du marché intérieur, abrité par ses
douanes.

Subissant cette hausse, les salarités
crient : « Cherté de vie, le beurre
est à 10 francs, la viande a renché-
ri. » — « Qu'c'en est une honte,
ma chère », clament les ménagères,
leur cabas à la main. Elles oublient
les légumes, qui ne valent pas le sou.

Il y a un moyen très simple de
tout faire diminuer pour leur plaisir.
C'est d'ouvrir un robinet dans la
frontière douanière. Beurre et viande,
ne trouve-t-on pas tout cela à l'étran-
ger, à des prix surbaissés ?

Les pleins pouvoirs douaniers peu-
vent réaliser ce miracle de la baisse
des denrées agricoles en un instant.
Il en est fortement question. Rien que
cette menace a déjà influé sur les
cours de la Villette.

Le décalage entre nos prix et les
prix mondiaux est un fait permanent,
obligé. En France, le prix de revient
est réglé sur le standard d'un vieux
pays.

Vieux pays ! Ses terres, divisées,
sont cultivées à coup d'engrais par
les mains de millions de petits exploi-
tants. Elles ne peuvent pas tenir tête
à celles dont dispose un Argentin,
travaillant dans du neuf, sur de lar-
ges surfaces.

Vieux pays ! On a vit relativement
bien. Le producteur peut-il lutter à
la baisse avec le Chinois, qui se con-
tente de quelques poignées de riz ?

Nous sommes pris. Ou conserver
aux salariés les avantages matériels
qui leur ont été accordés, et empêcher
le coût de la vie de monter en ouvrant
les robinets extérieurs. Ou bien lais-
ser l'étage se stabiliser et décevoir
les avantages de la hausse nominale
des salaires.

Dans le premier cas, les agricul-
teurs sont sacrifiés. Beurre et œufs
seront à bon compte à la foire, tout
le monde sera content, excepté Jac-
ques Bonhomme, taillable à merci.

Dans le second cas, l'exploitation
du sol aura moins de peine à faire
vivre son monde, mais les salariés
gémiront, mécontents, feront de
bruyants meetings.

Qui doit se résigner à la fatalité
du destin ?

Il faut trouver un juste milieu,
disent les partisans du régime, un
poste acceptable pour tous. C'est ce
que nos exécutifs doivent rechercher ;
ne convient-il pas de ménager la

chèvre et le chou ? C'est bien diffi-
cile et il est tout de même danger-
sement tentant d'ouvrir de trop le
petit robinet quand on a chaque jour
les oreilles assourdies par les criaillie-
ries de ceux qui achètent. D'autre
part, quand on fait une brèche dans
une digue, le torrent se précipite
brutal. Bien malin qui le règle à
point. Ouvrez la vanne aux beurres
d'Australie et vous verrez le cours du
contenu des paniers de nos fermières
aux marchés de Machecoul et de
 Challans !

Avec le petit jeu des robinets, on
provoque à volonté des cascades de
hausse ou de baisse ; l'inévitable
spéculation s'en empare.

Quelle occasion pour les requins,
amateurs de contingents !
Quel danger aussi pour une indus-
trie à longs termes comme l'agriculture.

La stabilité des prix, c'est le grand
souhait des producteurs. Acheter une
bête maigre, la vendre grasse six
mois après le même prix qu'on l'a
payée, c'est la faillite. « Le gras ne
paie pas le maigre », cri de terreur
des éleveurs.

Quelques bateaux de viande con-
gelée (il en est question) et l'affaire
est faite.

Tel est le danger des pleins pou-
voirs en matière douanière. Il fait
trembler, pour le sort de ceux qui
travaillent toute l'année avec de la
gèle, de l'eau et du soleil.

Quant aux autres, leur peuvent-ils
rendre un vrai service ? Non. Rien
ne les contentera et ne les empêchera
de courir, les yeux hagards, vers leur
rêve humain : vivre bien en travail-
lant peu ; on reculera le fond du
théâtre, la course décevante conti-
nuera.

Bien des fois les maîtres de la
peinture, anciens et modernes, ont
traité le tragique tableau de la pauvre
humanité à la poursuite de la chimère.

La loi d'airain, reçue à la porte du
« Paradis perdu », demeure et de-
meurera éternelle.

DE CAMIRAN,

Président du Syndicat des Agriculteurs.

N. B. — En dernière heure, nous
apprenons que M. le Ministre du
Commerce vient d'accorder une ré-
duction douanière importante à un
massif contingent de beurres de Hol-
lande.

Pleins d'ignorance et de préjugés...

Au meeting du samedi 20 courant,
organisé au Champ de Mars, à Nan-
tes, par le rassemblement populaire,
en l'honneur de M. Jouxhaux, secré-
taire général de la C. G. T., celui-ci
a qualifié à sa manière les paysans
de France :

« Pleins d'ignorance et de préju-
gés », s'écria-t-il.

Merci pour nous. Lisons tous
ensemble la belle fable de La Fontaine
« L'Ane et le Lion malade ». Ce sera
notre réplique.

Pour l'entretien permanent des Chemins ruraux

Nous résumons, ci-dessous, l'import-
ante proposition de résolution, ten-
dant à inviter le Gouvernement à
déposer un projet de loi assurant la
mise en état et l'entretien permanent
des chemins ruraux. Cette proposition
est présentée par MM. Jean Le
Cour Grandmaison, de la Ferron-
nays, Emerand Baradoul, de Montaigu,
Boux de Casson et de Suzannet, dé-
putés.

Nous souhaitons ardemment qu'elle
aboutisse à la remise en état de nos
chemins ruraux, dont nous avons si-
gnalé ici, bien souvent, le déplorable
état.

« ...Beaucoup de fermes, séparées
des grandes routes par des centaines,
ou même des milliers de mètres, y
sont reliées par des « chemins » que
chaque automne transforme en véri-
tables fondrières.

« Les animaux y enfoncent jusqu'aux
genoux ; les charrettes s'y embour-
bent, et n'en sortent qu'en les dé-
fonçant davantage ; les enfants par-
tant pour l'école dans la demi-obscurité
de l'aube, ou même avant le jour,
y pataugent et resteront mouillés
jusqu'au soir ; les autos du mé-
decin, du marchand de bestiaux, de
l'épicier, les camions du meunier ne
peuvent accéder à la ferme... Point
n'est besoin d'insister sur ce tableau
que connaissent bien tous ceux qui
ont vécu à la campagne.

« Et cependant, les exploitants dé-
versent chaque année, sur ces che-
mins, quelques mètres cubes de
pierres, coqueux et amenés à grand-
peine : travail de Sisyphe que les
premières pluies et les premiers char-
rois se chargent d'englober et que
la ténacité paysanne recommencera
inlassablement l'année suivante.

(LIRE LA SUITE EN 3^e PAGE)

Une Exposition permanente de la Société Avicole de l'Ouest au Jardin des Plantes



Cliché Phare de la Loire.

Par suite d'un accord conclu entre
la Mairie et M. Robin, président de
la Société Avicole de l'Ouest, une
innovation vient d'être réalisée au
Jardin des Plantes.

Depuis longtemps déjà, bon nombre
de Nantes, et aussi d'étrangers,
constataient la pauvreté des volières,
qui ne contenaient rien, ou des ani-
maux inférieurs. C'était, suivant le
mot même du Directeur du Jardin
des Plantes, le refus des vieux ani-
maux dont les éleveurs ne voulaient
plus, et qu'ils ne voulaient pas sacrifier.

La Société Avicole de l'Ouest fut
donc chargée de réorganiser le con-
tenu des volières, les animaux infé-
rieurs furent sacrifiés et les autres
classés méthodiquement. Et pour
emplir toutes les cases, les sociétaires
de notre important groupe avicole y
installèrent leurs animaux. La Ville
a fait construire, de plus, quatre vo-
lières, ce qui porte à dix-neuf leur
nombre total. Il ne manque plus,
pour que le coup d'œil d'ensemble
soit parfait, que les anciennes vo-
lières soient repeintes, car elles en
ont besoin.

La Société Avicole de l'Ouest vient
donc, avec l'aide de la Municipalité,
de créer là un nouveau centre attrac-
tif. Cette exposition permanente a,
en effet, surtout un but éducatif. Elle
permettra aux éleveurs et aux pro-
fanes de se documenter de visu sur
les différentes races de poules, pi-
geons, pintades, faisans, etc... Les
animaux exposés sont changés assez
souvent, afin que, périodiquement,
toutes les races puissent être expo-
sées. Aussi l'intérêt sera toujours très
vif, puisque ce ne seront pas les
mêmes animaux qui seront exposés.

Actuellement il y a des poules Cou-
cou, Malines, Orpington, Sussex,
Breckels, Australorps, Bornevelder,
des pigeons Mondains, Bouverius,
Frisés hongrois, voyageurs, Pie noir ;
des percherons et des faisans.

Ceci, bien entendu, ne supprime
pas, bien au contraire, l'Exposition
Internationale qu'organise la Société
Avicole de l'Ouest chaque année, au
Champ de Mars, pendant la Foire
Commerciale, et les Nantes pourront
encore admirer, cette année, les
splendides spécimens qui seront dans
les cages du 1^{er} au 4 avril.

Comité d'administration de l'Office national interprofessionnel du Blé

Blé

Barèmes indicatifs

de Bonifications et de Réductions

Les contestations relatives aux blés
autres que ceux visés par les ba-
rèmes établis par le Conseil Central
seront réglées, conformément aux
dispositions de l'article 6 de la loi
du 15 août 1936, par les Comités dé-
partementaux qui pourront se baser
sur les barèmes suivants, étant en-
tendu que ces barèmes n'ont qu'un
caractère indicatif :

a) Blés contenant plus de 5 % d'im-
puretés (non loyaux et marchands).

5 à 6 %	réfaction de 4 fr. par quintal
6 à 7 %	— 5 fr. —
7 à 8 %	— 6 fr. —
8 à 9 %	— 7 fr. —
9 à 10 %	— 8 fr. —

Au delà de 10 % d'impuretés, les
réductions peuvent être calculées sur
la même base.

b) Blés ayant des grains chauffés.

1° Jusqu'à 2 % maximum de grains
chauffés, le blé peut être exception-
nellement admis en meunerie.

Une réfaction de 1 fr. 50 par kilo
de grains chauffés lui sera, dans ce
cas, appliquée.

2° Au delà de 2 % de grains chauf-
fés, le blé est impropre à la mouture.
Il subira alors une réfaction de 1 fr.
par kilo de grains chauffés, sur 100
kilos, sans toutefois que la réfaction
totale ne puisse dépasser 1/3 du prix
légal du blé.

c) Blé bouilli (carié).

Est impropre à la mouture à priori.
Cependant, des meuniers peuvent
l'acheter s'ils sont outillés pour le
travailler. Il subira alors une réfac-
tion de 10 fr. par quintal.

Païement des blés non loyaux

et marchands. — Déchets de Meunerie
1. Les blés non loyaux et mar-
chands achetés par les négociants en

grains doivent être obligatoirement
payés par l'intermédiaire d'une caisse
régionale de crédit agricole.

2. Les petits blés et déchets sortant
du moulin peuvent être vendus direc-
tement par les meuniers, sans passer
par une coopérative ou un négociant
inscrits sur les registres des Comi-
tés départementaux.

Prix de rétrocession des blés loyaux
et marchands destinés
à la nourriture des animaux

Le prix de rétrocession du blé
loyal et marchand, fixé par le Con-
seil Central dans ses séances des 28
et 31 août 1936 et 29 janvier 1937,
s'applique non seulement aux blés
destinés à la meunerie, mais égale-
ment à ceux destinés à la nourriture
animale et à d'autres usages.

Coopératives — Règlement des Blés
des Adhérents — Paiement des Blés
par la Minoterie aux Coopératives.

1. — Il est rappelé que le paiement
du prix du blé doit être effectué dans
les conditions précisées par la cir-
culaire S. A. 777, en date du 14 octo-
bre 1936. En ce qui concerne le der-
nier tiers du prix pour les livraisons
supérieures à 50 quintaux, la coopé-
rative a la latitude d'en effectuer le
paiement dans le cadre de ses dispo-
sitions statutaires et selon ses dispo-
nibilités.

2. — Les coopératives sont tenues
d'exiger le paiement comptant
de leurs blés par les meuniers.

3. — Le paiement du prix du
blé aux adhérents d'une coopéra-
tive ne pourra, en aucun cas, être
effectué par l'intermédiaire des
négociants qui seraient exception-
nellement magasiniers de coopé-
ratives.

Echange de blé contre farine ou pain.
Caractère facultatif de l'échange.

Un certain nombre de producteurs
de blé, qui avaient l'intention de
pratiquer l'échange, ont souscrit une
déclaration de récolte portant qu'ils
ne livreraient aucune quantité de blé
à une coopérative ou au commerce.
Dans le cas où ces producteurs dési-
raient renoncer à l'échange, ils ont
toute latitude pour rectifier leur dé-
claration et livrer leur blé à une
coopérative ou un négociant inscrit.

Il est rappelé d'autre part que les
meuniers et boulangers ne sont pas
tenus de pratiquer l'échange.

Duplicata des déclarations de récolte

En cas de perte de récépissé de
déclaration de récolte, des duplicata
pourront être délivrés par le secré-
taire de mairie du siège de l'exploita-
tion et auront la valeur de primata,
sous réserve d'avoir été visés par le
Directeur des Services agricoles, qui
devra, le cas échéant, y faire figurer
les ventes antérieures à la délivrance
du duplicata.

Dons en Blé

Dans le cas où la pratique des dons
en blé, par exemple à des établis-
sements hospitaliers ou de bienfai-
sance, résulterait dans un départe-
ment d'usages anciennement établis,
le Comité départemental pourrait
autoriser, à titre exceptionnel et pro-
visoire, les livraisons de ces blés au
bénéficiaire du don. Si les blés fai-
sant l'objet de ces dons sont ultérieu-
rement livrés à un moulin, ils doi-
vent être obligatoirement accompa-
gnés d'un titre de mouvement.

Coopératives

Usagers des Coopératives

L'article 5 de la loi du 15 août 1936
prévoit que « les coopératives pour-
ront modifier leurs statuts et accep-
ter, comme usagers, tous producteurs
de blé, propriétaires exploitants eux-
mêmes ou à mi-fruit, fermiers et mé-
tayers qui ne seraient pas membres
de la coopérative, ainsi que tout dé-
tenteur de blé reçu en paiement de
fermage ou de service, sans perdre
le bénéfice du décret-loi du 8 août
1935 ».

Par ailleurs, l'article 17 de la loi
précitée stipule que « les coopéra-
tives de blé et les organismes visés
à l'article 5 seront tenus de se porter
acquéreurs au prix et dans les condi-

tions fixées par l'Office national
interprofessionnel du blé, de tous
les blés qui leur seront offerts ».

Il résulte donc des termes impé-
ratifs de l'article 17 de la loi, qu'une
coopérative ne peut, en aucun cas,
refuser de recevoir des usagers.

Négociants et Meuniers

Cumul des fonctions
de Négociant et de Courtier

Un négociant en grains exerçant
son commerce dans un département
ne peut opérer dans un département
voisin en qualité de courtier d'une
coopérative.

Taxes

Taxe prévue par l'article 17 de la loi
du 15 août 1936, pour le contrôle
de l'existence et de l'état de conser-
vation des blés ayant fait l'objet
d'acomptes ou d'avances.

L'article 17 de la loi du 15 août
1936 stipule que « pour couvrir les
frais de contrôle de l'existence et de
l'état de conservation des blés à li-
vraison différée, ou ayant fait l'objet
d'acomptes ou d'avances, la coopé-
rative pourra retenir, lors du règle-
ment définitif de ces blés, le mon-
tant d'une taxe dont la quotité par
quintal sera fixée par le Comité dé-
partemental ».

En vue de déterminer les moda-
lités de perception de cette taxe, il
convient de faire la distinction sui-
vante :

1°) Blés à livraison différée, du fait
que la coopérative manque de
logements.

Il ne peut être, matériellement, re-
mède à l'insuffisance de logements
que par un effort financier de tous
les membres de la coopérative. En
conséquence, la taxe pour blés à
livraison différée devra être assumée
par tous les membres de la coopé-
rative.

2°) Blés ayant fait l'objet
d'acomptes.

Il s'agit de blés libérés par
l'échelonnement au-dessus du 50
quintaux. Dans ce cas :

a) ou ils sont livrés effective-
ment à la coopérative ; ils ne doi-
vent donc pas payer la taxe de
contrôle ;

b) ou ils font l'objet d'une li-
vraison différée parce que la
COOPÉRATIVE MANQUE DE
LOGAUX ; ils entraînent alors
une taxe payée par tous les mem-
bres de la coopérative.

c) ou ils font l'objet d'une li-
vraison différée demandée par le
détenteur ; cette taxe doit être
alors exclusivement à la charge
du détenteur.

3°) Blés ayant fait l'objet d'avan-
ces.

Il s'agit de blés en dehors de
l'échelonnement. Que ces blés
soient conservés par leur proprié-
taire ou conservés par la coopé-
rative pour le compte de ce der-
nier, ils impliquent une taxe à la
charge exclusive du propriétaire.

Le Président
du Comité départemental.

La Cour d'Appel de Rennes acquiesce les laitiers du Finistère

Comme suite aux ridicules con-
damnations des producteurs de lait,
pour « hausse injustifiée » (se repor-
ter à notre article du 6 février, en
notre Page Laitière), nous apprenons,
avec plaisir, que la Cour d'appel de
Rennes, en sa séance du 16 février,
a acquiescé les cultivateurs injuste-
ment poursuivis.

Le magnifique mouvement de soli-
darité de tous les producteurs n'est
peut-être pas étranger à cette sen-
tence. Et c'est justice.

La Page du Jardinier, par G. Durivault

Voici Mars... et bientôt le Printemps!

Préparons nos Jardins

Avec l'hiver « pourri » dont nous avons été dotés (et qui met en défaut les graves avertissements du sieur Cassiope), le seul espoir qui nous restait, nous faisait hésiter entre la culture du cresson ou la propagation des nénuphars, plantes « adaptées » à ce déluge. Mais quelques rares « érevasions » de soleil à travers un ciel d'un gris qui semblait éternel, nous rappellent, avec les trilles des merles, que le printemps n'est plus très éloigné. La vie active va reprendre dans les jardins et nous allons voir les principaux travaux à envisager en mars au jardin potager et fruitier.

On peut semer sur couche, dans la première moitié du mois : les chichorées, frisées, tomates, aubergines, céleri rave, céleri à côtes, les melons pour saison courante, qui donneront leurs fruits de mi-juillet à mi-août.

On sème à demeure, en fin mars, la carotte Grelot, alias : courte à chassiss. La couche recevra de même un semis de radis et une plantation de laitues ou de romaines (qu'on ne semble pas apprécier dans nos régions comme à Paris, et pourtant c'est une fort bonne salade, aromatisée au cerfeuil et au vinaigre, dans lequel a baigné un râteau d'estragon).

On repique sur couche en fin mars, les chichorées, tomates, céleri, aubergines semées au début du mois. On peut repiquer sous châssis à froid, en pépinière, la laitue brune paresseuse provenant de semis de janvier ; on peut l'égoutter 50 plants par châssis.

En ce qui concerne les semis de pleine terre, on peut semer, en pépinière, une seconde saison de poireau, chou-rave qu'on repiquera un mois après à 0"75x0"35 d'écart. On sème encore les asperges pour préparer des jeunes griffes, les choux de Bruxelles.

On peut semer à demeure : des carottes précoces sur de bonnes couches, des panais, les graines stratifiées au préalable de cerfeuil bulbeux (opération indispensable pour cette race, si l'on veut une levée régulière de l'ensemble du semis).

On sème l'ailignon d'été, la première saison de navet, les scorsonères (semis sur lignes espacées de 0"20 entre elles, à la dose d'environ 120 grammes de graines à l'are). On sème la deuxième saison de pois, puis le persil et le thym en bordure.

On plante en pleine terre, sur bonne couche, dans la première partie du mois, la laitue Palatine provenant des semis d'octobre et les choux-fleurs provenant des semis de septembre.

On plante en plein carré, dans la seconde partie du mois, les pommes de terre précoces, dans les rangs primaires telles que Marjolain, Victor Anglaise ; les premiers poireaux venant des semis de janvier ; la laitue Palatine, la chicorée du Ronen, les cressons du Japon (petite variété appelée « stachys tubérifera » en botanique). On peut planter les ignames, topinambours, les asperges (en griffes de 1 an ou 18 mois, à l'écart d'un mètre sur un mètre) ; on peut encore planter les dernières gousses d'ail et d'échalote, mais en se souvenant que l'ail venant de plantations d'octobre, en sol sain, donne de plus belles têtes, ayant eu plus de temps pour s'établir dans le sol.

Enfin on peut se livrer à cette opération mathématique — audacieuse — qui ne peut se faire qu'en horticulture : multiplier par division... les pieds anciens de ciboulette, estragon, thym ; toutes font de belles et solides bordures, certaines fort décoratives, tel que le thym à feuilles panachées si parfumées, qui peut s'approprier la belle et ancienne devise : « Utile dulci ».

Au fruitier et dans les vergers

En sols très frais, hâtons-nous de planter les derniers arbres fruitiers, nous souvenant qu'en sols sains rien ne vaut les plantations de novembre. Les arbres semblent dormir en hiver, mais si leurs têtes somnolent, leurs « pieds » travaillent, et les nombreuses petites « bouches », au bout de ces pieds, montrent leur activité.

Une simple petite expérience le démontre. Laissez tard en saison, en jauge dans du sable, un arbre, puis tirez-le de sa jauge. Que verrez-vous ? De nombreuses petites radicelles blanches gorgées de sève, très fragiles. En réfléchissant un peu, on se rend compte qu'en plantant tardivement, la terre jetée sur les radicelles en brise des quantités et la reprise sera d'autant plus longue si, de plus, on a un été sec à venir ; il faudra arroser et pailler le sujet, ce qu'on n'aurait pas eu à faire avec une plantation de novembre, car alors l'arbre s'accroche de suite dans le sol. Si les circonstances obligent à planter tard des sujets, arbres ou arbustes à racines nues, la plus grande « assurance » contre la sécheresse qu'on puisse contracter avec des moyens simples et peu onéreux, consiste en ceci : on ouvre dans le sol un bon trou, dans lequel on prépare une bouillie semi-fluide avec de la terre très argileuse, de la bouse de vache et de l'eau ; avec plus ou moins d'eau on réglera la consistance de la bouillie. On plonge dedans les racines, on retire le sujet et on laisse ressuyer. Tout est enrobé de cette boue nourrissante, jusqu'aux moindres radicelles ; un gant de terre recouvre tous ces doigts... de pied. Grattez avec l'ongle cette croûte, en apparence sèche, vous voyez une zone fraîche apparaître, en contact direct avec l'organe à protéger du hâle.

Cette opération est si utile, que les pépiniéristes soigneux ne manquent jamais de l'effectuer lors d'expéditions tardives, car c'est une garantie de reprise pour le client, trop enclin à voir en eux :

« Ces pelés, ces galeux d'où venait [tout le mal] »

si la plantation était ratée ; de même que certaines dames, amateurs jardinières en chambre passionnées, qui couvrent d'une couche de terre trop épaisse des fleurs à graines fines, telles que des bégonias, calceolaires herbagées, disent que leur grainetier vend de la mauvaise graine quand le semis ne lève pas...

En ce mois de mars, on taillera les pommiers, pêchers, groseilliers ; on greffe en fente les pruniers, cerisiers ; on marcotte les vignes, coignassiers ; on achève les labours au jardin fruitier, soit avant soit après la floraison des arbres, autant que possible.

QUELQUES NOTES sur le Jardin maraîcher et potager

Les cultures maraîchères et les cultures potagères ont toutes deux trait à la culture des légumes, mais la première s'entend surtout dans le sens industriel et commercial, la seconde dans le sens familial.

La première se spécialise le plus souvent selon les régions en la culture en grand de quelques légumes bien définis ; la seconde dans la culture des légumes les plus variés sur un même sol, selon la grandeur du jardin où l'on cultive ces légumes.

L'origine du mot maraîcher vient de Marais, car les cultures industrielles potagères anciennes étaient faites souvent sur d'anciens marais assainis et drainés, bien des villes ont des quartiers dits « du marais ». Dans certaines régions de France on cultive encore sur de vastes marais : en Poitou, Vendée (pommes de terre, choux), Lencloître (oignons, hortilonnage d'Amiens sur des îles de terre), les légumes là, sont amenés à un marché sur l'eau, dans de longues « toues » ayant l'allure de pirogues avec leur nez relevé. Il y a encore des marais légumiers en Pas-de-Calais.

Le jardin potager familial a une bien vieille origine, sans rappeler les époques légendaires, il y eut l'hortus des familles romaines et les potagers militaires des légions, où l'ail, dit-on, était la culture la plus en faveur.

Comme dans les études un peu étendues il faut tout classer de bon gré ou de force, sous peine de risquer de s'y perdre, adoptons pour l'étude des légumes une classification naturelle et rationnelle où les familles botaniques n'entrent pas en jeu, elles ne sauraient qu'y faire dans une étude à but strictement alimentaire.

On divisera donc la foule des légumes en : Légumes racines, exemple : carottes ; légumes herbacés, exemple : choux ; légumes fruits, exemple : tomates ; légumes condiments, exemple : sarriette.

Rappelons qu'au jardin maraîcher, la culture est intensive, poussée, forcée et les récoltes se succèdent sans cesse. Au jardin potager les cycles de culture se font plus lentement et à frais moindres.

Il faut autant que possible que le jardin légumier soit abrité des vents du Nord et de l'Est, les fonds de vallées encaissés, froids et brumeux, ne sont pas la situation idéale. L'exposition du Midi est très bonne si l'on est pourvu d'eau en quantité pour les arrosages ; on choisira ensuite l'ouest, le sud-ouest, l'est et le sud-est, un jardin bien insolé aura aux beaux jours des produits primes, surtout s'il y a clôture de murs avec vastes côtières bien abritées des mauvais vents froids.

La bonne terre franche de jardin est le sol idéal. Elle contient pour cent : Argile..... 20 à 30 parties Sable siliceux..... 50 à 70 — Calcaire..... 5 à 10 — Humus..... 5 à 10 —

L'argile lie la terre, la silice divise les terres, Les terres argileuses sont compactes, humides, difficiles à travailler en mauvaise saison et avides d'engrais. Les terres argilo-sablonneuses sont plus perméables, plus faciles à pénétrer pour les outils de culture. Les terres argilo-calcaires sont

plus froides que les terres argilo-siliceuses.

Les terres argilo-humifères sont les plus humides, car elles sont organisées pour retenir l'eau, mais en belle saison elles s'échauffent bien.

Les terres siliceuses sont très perméables, mais l'été secs et arides. Ce sont de vraies terres sèches.

Il est bon de savoir que, à part la terre franche où tout pousse à peu près bien, certains légumes poussent mieux sur certains sols que sur d'autres.

Sur les terres argileuses, fortes, se plaisent les choux, fèves, betteraves. Sur les terres siliceuses, poussent bien les végétaux de printemps : Pois précoces, asperges, la pomme de terre y vient aussi.

Les terres calcaires sont favorables aux légumes : pois, lentilles.

Les terrains humifères, doux sont favorables à la plupart des légumes herbacés : cardons, artichauts, salades, épinards. On amende les terres en leur fournissant l'élément physique qui manque dans ces sols.

Avec des apports de sable siliceux et calcaires, on amende les terres compactes.

Les terres légères sont amendées par des apports d'argile et d'humus, on remédie à l'acidité des terres humifères en y incorporant du calcaire.

Dans le département de la Loire-Inférieure, où les terres fortes abondent, nos habiles maraîchers dont la réputation est, on peut bien le dire, européenne, savent fort bien jouer du sable, soit pour alléger leurs terres trop fortes par incorporation, soit pour en réchauffer la surface pour des cultures primes le long des côtières bien exposées et, disons-le, ils sont favorisés par la nature, car notre Loire regorge de sable à tel point qu'ils n'en enlèveront jamais assez pour trouver la solution de cette belle et fameuse Loire qu'on désire voir navigable non seulement en hiver... mais aussi en été.

Fleurs préférées...

D'après un référendum organisé par le « Figaro » à l'occasion de l'Exposition d'Horticulture de Printemps à Paris, les fleurs préférées du public sont classées par ordre de préférence et d'après le nombre de points obtenus :

La rose, 3.755 voix ; l'hortensia, 3.115 ; le rhododendron, 1.610 ; le bleuets, 1.490 ; l'œillet, 1.090 ; les bégonias, 550 ; les orchidées, 520 ; les pivoines, 230 ; les géraniums, 195 ; les pois de senteur, 150 ; les gardénias, 125 ; les iris, 110 ; le genêt, 60 ; le coquelicot, 50 ; le lis, 40 ; le pavot, 30 ; les azalées, 20 ; les dahlias, 10.

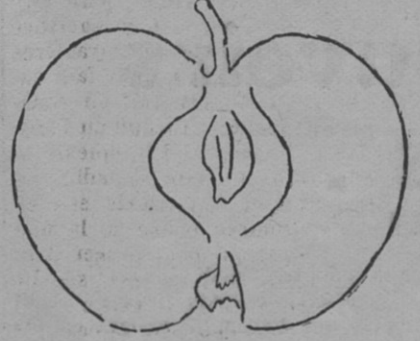
Le résultat de ce référendum nous surprend, sans doute, quelque peu. Peut-être celui-ci n'est-il dû qu'à l'exposition elle-même où certaines fleurs étaient mieux présentées que d'autres...

Destruction des Taupes

Fustes spéciales, très efficaces pour la destruction des taupes. La boîte, 12 francs. Transmettre les commandes au Syndicat.

Une présentation de pommes « Gauloise » à Nantes

Mes lecteurs se souviennent que dans mon article du 24 octobre 1936, j'avais parlé de la pomme la « Gauloise », d'après les notes du pomologue G. Bordron, et comme il m'en avait donné quelques beaux fruits, j'avais pu en tracer un bon diagramme, que nous reproduisons à nouveau.



Or, il est facile à tous les lecteurs du Pays Nantais, propriétaires ou cultivateurs, de se rendre compte de la beauté du fruit, car une superbe corbeille de pommes « Gauloise » extra, digne fille de notre excellent drap d'or régional (mais avec les « jupes » un peu plus rouges, et... sans fard), ce qui est un attrait de plus, est en ce moment exposée au Passage du Commerce, par les soins de ce pomologue, où tout le monde pourra admirer ce beau type de fruit local commercial, qui attirera l'acheteur comme l'aimant attire le fer, car elles sont vraiment splendides, bien présentées, et, pour ceux qui ont eu le plaisir de les goûter, fort délectables.

Je crois qu'on peut dire de cette race : l'essayer c'est l'adopter. Répandons les bons fruits régionaux, enfants de notre terroir.

LISEZ et RÉPANDEZ le BULLETIN DES AGRICULTEURS

VIEUX journal JEUNE formule

51 ans d'expérience 51 ans de défense agricole 51 ans d'informations

Servir ! Défendre ! Instruire ! Toujours en tête du Progrès !

Sécateurs

Nous pouvons fournir à nos adhérents les modèles de sécateurs ci-dessous, prix nets, marchandise à prendre à nos Bureaux à Nantes.

TYPE JARDINAGE, à branches creuses, 7 pouces 1/2 (21 cent.). Prix : 9 fr. 30.

TYPE COURANT, à branches creuses, 8 pouces (22 cent.). Prix : 9 fr. 75.

TYPE VIGIER, à cran, 8 pouces (22 cent.), véritable coutellerie, qualité supérieure, extra. Prix : 17 fr. 75.

Destruction des mauvaises herbes dans les céréales

L'hiver exceptionnellement doux et très pluvieux que nous venons de subir a favorisé la levée des graines de mauvaises herbes dans les emblavures. Il y a longtemps que nous n'avions vu en Loire-Inférieure une telle invasion ; si le cultivateur n'y prend garde, sa récolte risque d'être compromise et, dans certains cas, réduite de plus de moitié.

Il est donc de toute nécessité d'envoyer, dès le retour du beau temps, la destruction de ces mauvaises herbes. Dans les situations où l'on est outillé pour traiter à l'acide sulfurique (et si l'état des emblavures le permet), c'est encore la méthode qui donnera avec certitude le résultat le plus complet.

Si le cultivateur ne dispose pas de pulvérisateurs spéciaux pour l'acide, ou si, ce qui sera fréquent cette année, étant donné l'état des terres sursaturées d'humidité, le pulvérisateur ne peut pénétrer dans le terrain, la « Sylvinitte spéciale », ou le mélange désherbant « Sylvinitte-Cianamide », rendront les plus grands services.

Nous rappelons que, pour bien détruire les mauvaises herbes avec les deux produits ci-dessus désignés, il faut remplir les conditions suivantes :

1° Epancher le produit le matin, dès le lever du jour, quand il y a une forte rosée ou gelée blanche, faisant prévoir le soleil toute la journée.

Les légumes peu connus

Quatre Crucifères intéressantes

Le cresson de terre

Parmi la riche famille des Crucifères, où les choux, si nombreux et variés, brillent en première ligne, il y a d'autres légumes plus modestes, dont certains se contenteront du titre de condiments, mais qui n'en sont pas moins utiles, car ils servent à préparer des hors-d'œuvre délicats, ou bien à aromatiser les mets, à leur donner cette finesse qui a porté si haut la renommée de notre vieille cuisine française, que nous supposons, avec quelque raison, être la plus savante et la première du monde, ce qui nous laisse croire que la gastronomie est un art-science, et une cuisine un docte laboratoire où naît parfois une découverte sensationnelle.

Voyons donc ces quatre légumes et apprenons les cultiver et... à s'en servir.

Le cresson alénois

Son nom botanique est le « Lepidium sativum », de Linné ; c'est un légume qui nous vient de loin, car il fut apporté de la Perse vers le XVI^e siècle. Il est très rustique, pousse très vite, est facile à cultiver. Ces qualités doivent donc en faire un légume favori du petit cultivateur, du petit amateur qui compte sur son lopin de terre pour améliorer son ordinaire (surtout en ces temps calamiteux où nous avons le malheur de vivre...).

Les feuilles de la plante sont nombreuses, très découpées et forment une rosette ; la tige, lisse et ramifiée, pousse vite. Elle porte de petites fleurs blanches, puis une fois la fécondation accomplie, viennent des silicules arrondies, qui contiennent des graines oblongues et rougeâtres. Ces feuilles ont une saveur piquante, d'où le nom rappelant la populaire crucifère aquatique, qualifiée avec raison de « santé du corps » ; on peut en user comme d'un hors-d'œuvre, ou avec les rôtis et salades à titre de condiment.

Variétés : Il y a le cresson alénois commun, c'est-à-dire le type sauvage amélioré par la culture ; le cresson alénois frisé à feuilles très découpées et crispées ; le cresson alénois main très frisé, qui a un goût fort ; le cresson alénois à larges feuilles entières, à saveur plus douce ; le cresson alénois doré, à ton plus jaune.

La culture de ce légume est simple. Il vient dans tous les terrains, on peut le semer presque toute l'année ; à l'ombre, en été, durant les chaleurs, pour éviter qu'il ne monte trop vite à graine. Pour en avoir sans cesse, il faut opérer par semis, échelonnés tous les 15 jours.

La graine sera semée drue et recouverte par une faible épaisseur de paillis ou de terreau. Elle germe très vite, en moins de 24 heures, avec une température douce. Parfois on se sert de cette faculté pour décorer de jeune verdure des figurines de terre poreuse que vendent les grainetiers et sur lesquelles se collent les graines mucilagineuses de la plante.

Quelques semaines après le semis, on récolte les feuilles. Il faut arroser souvent.

S'appelle de son nom scientifique, le « Barbarea precoc », de R. Brown. Cette petite plante est indigène, bisannuelle, pousse spontanément dans les sols frais. Ses feuilles, découpées, forment une tige parfaite, plaquée sur le sol. La deuxième année, du centre, pousse une tige portant des épis de fleurs jaunes ; puis se forment les silicules fines, emplies de petites graines grisâtres ; on mange les feuilles de ce cresson de terre en salade ; on peut en décorer les plats. La saveur en est piquante.

On sème le cresson de terre du printemps à l'automne, il lui faut, pour prospérer, des expositions fraîches ; on débute la cueillette par les plus grandes feuilles, puis la plante entière.

La roquette

A pour nom botanique « Eruca sativa », Lam. C'est une plante indigène, elle croît spontanément sur les bords des chemins secs. C'est une plante annuelle ; elle est basse, à feuilles radicalement un peu épaissies, à divisions, la faisant ressembler à celles du navet.

Les jeunes feuilles se mangent en salade, soit seules, soit en mélange avec d'autres espèces ; les feuilles, écrasées, ont une odeur forte. On peut la semer en fin mars en septembre, en pleine terre, à la volée et en rayons ; six semaines après on peut opérer une première récolte de feuilles. Elle repousse bien après la coupe. En été, il faut arroser souvent pour garder les feuilles tendres et empêcher les tiges de monter à graine. En la semant en septembre, elle passe l'hiver en terre et donne, au printemps, des feuilles bonnes à manger.

Les moutardes

Ce seul terme médical de sinapisme et l'idée qu'on utilise la moutarde pour le faire, justifie le nom botanique de la Moutarde blanche (« Sinapis alba ») L.

La Moutarde noire, elle, est botaniquement classée dans les choux, puisqu'elle est la « Brassica nigra », de Koch. On les cultive pour en manger de bonne heure les parties vertes. On les sème en bordure ou en petites planches, en terrain meuble ; on peut récolter huit jours après la levée.

La Moutarde de Chine, à feuilles de chou, a de grandes feuilles cloquées que l'on peut préparer en guise d'épinard ; on peut la semer en pleine terre en août ; on arrose, surtout pendant les premiers temps de la culture. Six semaines après les semis, on peut récolter, et continuer jusqu'en fin d'automne.

En résumé, faisons des essais sur petite surface, si nous sommes méfiant vis-à-vis de légumes peu courants, mais sortons un peu des sentiers battus et des classiques légumes du pot-au-feu, et nous verrons combien la culture prévoyante a mis de légumes à notre disposition. La lecture du fameux ouvrage « Le Potager d'un Curieux » nous édifierait fort à ce sujet.

ESSAIS D'ENGRAIS COMPLÉMENTAIRES AUX POMMES DE TERRE. EN 1936,

à la Ferme expérimentale d'Avrillé

C'est sur le même terrain que nous avons fait nos essais d'engrais complémentaires sur la pomme de terre de grande culture. Nous avons réservé, à cet effet, une bande de terre homogène qui ne reçut que du fumier et des scories de déphosphoration, aux doses précédemment indiquées (1).

Dans cette bande, divisée en parcelles d'un demi-are, la première reçut 200 kilos à l'hectare, la seconde servait de témoin, sur la troisième on épancha 400 kilos de potazote, sur la quatrième 152 kilos de sulfate d'ammoniaque, sur la cinquième 200 kilos d'azote, la sixième servait à nouveau de témoin, la septième recevait 200 kilos de nitrate de soude, la huitième 240 kilos de nitrate de chaux, et la neuvième autant, la dixième formait un troisième témoin.

Ces engrais furent enterrés par les pulvérisateurs répétés ayant fait suite à un labour, sauf dans la neuvième parcelle, où le nitrate de chaux, épanché à la levée, fut mélangé au sol par les binages.

Avec chaque engrais azoté, nous apportons un même supplément d'azote de 31 kilos à l'hectare.

Ces essais portaient sur la variété « Institut de Beauvais », reproduite avec des plants germés, de même poids, mis en terre le 15 mai.

Le rendement à l'hectare, en tubercules tout venant, des parcelles avec engrais minéraux comparé à la production moyenne des trois parcelles témoins, a été :

1° Avec 200 kilos de chlorure de potassium 21.500 kilos
Témoins 19.300 —

Excédent de cet engrais 2.200 kilos

2° Avec 400 kilos de potazote 23.330 kilos
Témoins 19.300 —

Excédent de cet engrais 4.030 kilos

3° Avec 31 kilos d'azote ammoniacal (sulfate d'ammoniaque) 21.700 kilos
Témoins 19.300 —

Excédent de cet engrais 2.400 kilos

4° Avec 31 kilos d'azote, moitié nitrique et moitié ammoniacal (ammonitrite) 21.900 kilos
Témoins 19.300 —

Excédent de cet engrais 2.600 kilos

5° Avec 31 kilos d'azote nitrique (nitrate de soude) 22.400 kilos
Témoins 19.300 —

Excédent de cet engrais 3.100 kilos

6° Avec 31 kilos d'azote nitrique (nitrate de chaux) 23.160 kilos
Témoins 19.300 —

Excédent de cet engrais 3.860 kilos

7° Avec 31 kilos d'azote nitrique (nitrate de chaux à la levée) 22.170 kilos
Témoins 19.300 —

Excédent de cet engrais 2.870 kilos

De ces essais, nous retiendrons qu'en complétant les 35.000 kilos de bon fumier et les 575 kilos de scories de déphosphoration ayant formé la fumure de base :

a) Que les divers engrais complémentaires expérimentés ont produit un excédent de récolte, dont chacun peut déterminer l'économie pour une situation donnée ;

b) Que le chlorure de potassium a fait passer le rendement de 19.300 kilos à 21.500 kilos à l'hectare ;

c) Que le potazote a produit un excédent de récolte de 4.030 kilos à l'hectare ;

d) Que suivant l'état de l'azote, les excédents ont varié de 2.400 à 3.860 kilos à l'hectare, et que c'est sous la forme nitrique qu'ils sont les plus élevés ;

e) Que pour les plantations tardives, et ce fut notamment notre cas, il est préférable d'enterrer les nitrates par les façons culturales qui font suite au labour, que de les épandre en couverture à la levée.

On retiendra aussi que c'est avec le potazote que l'augmentation de rendement a été la plus élevée. Il en est ainsi parce que cet engrais apporte, à la fois, la potasse et l'azote que réclame la pomme de terre, en forte proportion, dès le début de son évolution, le fumier intervenant ensuite pour satisfaire ses besoins en ces deux éléments.

P. LAVALLEE, Ingénieur agronome.

(1) Voir le Bulletin des Agriculteurs de la Loire-Inférieure du 6 février.

Le Sceptique est sa propre victime

Un savant a trouvé le moyen de vous éviter la calvitie

Envoi de broch. contre 0,25 en timbre

Laboratoire « HIDALGO » de PARIS

Passage Pommeroy, à Nantes au-dessous des Grands Dentistes

Le XVI^e Salon de la Machine Agricole

organisé du

MARDI 16 au DIMANCHE 21 MARS 1937

avec le concours de

L'Union des Exposants de Machines et d'Outillage agricoles

Aura lieu en même temps que

le Concours Général Agricole

La Foire Nationale de Semences et l'Exposition du Matériel

fonctionnant au Gaz des Forêts

organisés par le Ministère de l'Agriculture

(Exposition publique du 17 mars, à 13 heures, au 21 mars 1937)

AU PARC DES EXPOSITIONS (Porte de Versailles) PARIS

Une Journée de la Défense Sanitaire des Végétaux

Organisée par la Ligue Nationale de Lutte contre les Ennemis des Cultures aura lieu le Vendredi 19 mars 1937, dans la Salle des Congrès

Pour renseignements concernant LE SALON DE LA MACHINE AGRICOLE, s'adresser : 38, rue de Châteaudun, Paris (9^e).

2° Biner l'épandage environ une heure après le lever du soleil, dès que la rosée (ou gelée blanche) commence à s'évaporer.

3° Employer une dose suffisante du produit, c'est-à-dire suivant la nature et l'état du développement des mauvaises herbes :

800 à 1.200 kilos de sylvinitte spéciale,

ou 500 à 700 kilos du mélange sylvinitte-cianamide à l'hectare.

Bien employés, ces deux produits

donnent entièrement satisfaction, ils sont d'un épandage facile, et si l'on tient compte de leur valeur engrais, le traitement revient très bon marché ; il oscille entre 50 et 100 francs à l'hectare, dépense réellement insignifiante en comparaison des dégâts que causent les mauvaises herbes dans les emblavures si on ne les détruit pas, puisque ces dégâts peuvent osciller facilement entre 1.000 et 2.000 francs à l'hectare.

J. VALENTIN, Ingénieur agronome.

MARCHES DE LA VILLETTE									
Du Lundi 22 Février 1937									
ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif				extra
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	
BOEUFs.....	8 80	7 40	6 20	9 70	5 28	4 07	3 10	6 00	
VACHES.....	8 50	6 70	5 70	9 90	5 10	3 68	2 85	6 33	
TAUREAUX.....	6 90	6 10	5 60	7 50	4 15	3 35	2 80	4 65	
VEAUX.....	12 50	11 50	10 50	13 70	7 50	6 55	5 77	8 50	
MOUTONS.....	14 80	11 50	9 30	16 10	7 40	5 40	4 10	8 05	
PORCS.....	8 72	8 86	6 14	9 14	6 10	5 60	4 30	6 40	

Du Jeudi 25 Février 1937									
BOEUFs.....	8 80	7 40	6 20	9 70	5 28	4 08	3 10	6 00	
VACHES.....	8 50	6 70	5 70	9 90	5 10	3 60	2 85	6 34	
TAUREAUX.....	7 00	6 20	5 70	7 60	4 20	3 40	2 85	4 70	
VEAUX.....	12 60	11 60	10 60	13 80	7 55	6 60	5 83	8 50	
MOUTONS.....	14 80	11 50	9 30	16 10	7 40	5 40	4 10	8 05	
PORCS.....	8 86	8 86	6 14	9 14	6 20	5 60	4 30	6 40	

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 40 boeufs, 15 vaches, 10 taureaux, 125 veaux, 200 porcs.

MORBIHAN. — Néant.

VENDEE. — 160 boeufs, 155 vaches, 20 taureaux, 32 porcs.

A la Commission des Cours

La Commission officielle des marchés a pris les décisions suivantes : Boeufs et vaches : baisse dix centimes extra ; vingt centimes en autres qualités.

Porcs : baisse de dix centimes en toutes qualités, au kilo poids vif.

Veaux : baisse vingt centimes extra ; trente centimes en autres qualités.

Moutons, agneaux, brebis : baisse vingt centimes en toutes qualités, au kilo de viande nette.

Pour l'entretien permanent de nos Chemins ruraux

(SUITE DE NOTRE 1^{re} PAGE)

De différents côtés, on s'efforce de cet état de choses ; nos collègues MM. de Framond, Joseph Bastide, Bousquet et Temple, ont présenté, sous le n° 1744, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à modifier la loi du 20 août 1881, notamment en créant pour les communes l'obligation permanente de mettre en état et d'entretenir les chemins ruraux, et en fournissant, en contre-partie, à ces collectivités, les moyens financiers indispensables dans l'accomplissement de cette tâche.

Nous pensons qu'il faut aller plus loin, et qu'au moment où l'on se préoccupe à la fois de résorber le chômage et d'améliorer l'équipement économique du pays, il faut examiner dans son ensemble le grave problème des chemins ruraux.

Tout d'abord, afin d'éviter toute équivoque, précisons ce que nous entendons ici par « chemins ruraux ». La loi du 20 août 1881 donne à ce terme un sens restreint, et, d'ailleurs, assez vague.

Faute d'une meilleure expression, nous entendons ici, par « chemin rural », toute voie d'accès à une habitation, et, par extension, à des champs — quel qu'en soit par ailleurs le propriétaire.

L'objet de la présente proposition est d'assurer la mise en état permanent d'entretien de toutes ces voies, en accordant une priorité aux chemins desservant des habitations...

PROBLÈME TECHNIQUE

Les communes rurales ont grand-peine à faire face aux dépenses actuelles de vicinalité : y ajouter les chemins ruraux, tels que nous venons de les définir, en leur écartant simplement la loi de 1881, aboutirait à doubler le nombre des cantonniers et à majorer considérablement les crédits.

D'autre part, le tracé, les profils, l'infrastructure de la plupart de ces chemins seraient à reprendre entièrement, si on ne veut pas s'exposer à voir disparaître dans des ornières sans fond des chargements de cailloux sans cesse renouvelés : transformer ces chemins en véritables petites routes ?

Avant de se résoudre à un travail aussi gigantesque, et qui exigerait des années, il faut se demander s'il serait vraiment indispensable.

Il semble bien, fort heureusement, que non.

Le chemin rural répond, en effet, à des besoins qui ne sont pas ceux de la route : pas de circulation intense et, surtout, pas de circulation en vitesse de véhicules lourds.

Observons qu'on faciliterait grandement la réalisation en obligeant, ou en incitant, les usagers à substituer le pneumatique à basse pression aux bandages métalliques des roues des véhicules actuels.

PROBLÈME FINANCIER

L'immense majorité des cultivateurs est hors d'état d'y faire face.

La prise en charge par les collectivités s'impose donc en fait ; il ne semble pas difficile de la justifier en droit, mais les modalités peuvent

varier, et l'importance du problème mérite une étude qui ne peut être menée à bien que par les services officiels.

Il est indiqué de prélever une part très importante sur les crédits prévus pour les « grands travaux » ou « l'outillage économique ».

Il serait inconcevable, en effet, qu'on songe aux terrains de sport, aux groupes scolaires modernes, aux luxueux aménagements de voirie urbaine, sans penser aux besoins très urgents des campagnes.

PROBLÈME ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

La plupart des chemins ruraux visés par notre proposition appartiennent à des particuliers. Convient-il de subordonner leur remise en état à un abandon, par le propriétaire, de ses droits ?

Le chemin fait partie intégrante de l'exploitation : son incorporation au domaine public pose des questions extrêmement délicates.

L'examen auquel nous venons de procéder, si sommaire soit-il, fait apparaître la complexité du problème des chemins ruraux, en même temps que son importance.

Il appartient au Gouvernement d'instituer une vaste enquête, et de consulter les organismes représentatifs de l'agriculture : Chambres d'agriculture, Syndicats, etc ; puis d'en tirer les conclusions sous la forme d'un véritable statut des chemins ruraux.

Tout cela peut d'ailleurs être mené rapidement.

PROPOSITION DE RESOLUTION

La Chambre des députés invite le Gouvernement à déposer, le plus tôt possible, un projet de loi assurant la mise en état et l'entretien permanent de tous les chemins reliant des habitations rurales au réseau routier, et à consacrer à cet emploi une partie des crédits destinés à combattre le chômage en complétant l'équipement économique du pays.

Où, mais il faut à vos terrains Les Engrais complets St-Gobain.

Agriculteurs !

DU 16 AU 21 MARS 1937

LE XVI^e SALON de la Machine Agricole

et le

Concours Général Agricole

auront lieu dans la même enceinte au Parc des Expositions, à Paris

Vous verrez en un seul voyage les plus belles présentations de machines, d'animaux et de produits.

ONIA Yvertoise

AMMONITRITE GRANULE 1^{er}

des Ammonitrates

LE COIN DU VIGNERON L'ESCA

Au moment de la taille de la vigne, qui doit se terminer actuellement, les viticulteurs ont pu souvent remarquer, dans la vigne âgée en particulier, la présence de souches mortes ou partiellement mortes. Le remplacement de ces manquants est toujours une opération mal conduite et coûteuse. Il est donc bon de connaître les causes de la mortalité des souches, afin de les éviter.

Une des plus importantes de ces causes est assurément l'Esca, maladie qui est caractérisée essentiellement par une carie du tronc, due à certains champignons. Ces champignons transforment la moelle des souches en une substance molle, analogue à l'amadou. En dehors de ces caractères, qui nécessitent, pour être constatés, l'ouverture et le sacrifice de la souche, il existe des caractères extérieurs du feuillage, qu'il faut savoir observer. En général, on constate une dessiccation brusque du feuillage, d'où le nom d'« apoplexie », donné souvent à cette maladie. La manifestation de l'apoplexie est, en réalité, la dernière phase de la maladie de l'Esca, qui peut ronger pendant plusieurs années une souche sans la faire mourir. Il existe aussi une autre maladie, déterminant la mort subite des souches : c'est le « folletage ». Le folletage est causé uniquement par un déséquilibre physiologique, qui se produit sans aucune intervention de champignon parasite. On a remarqué que le folletage se produisait par vent chaud et sec. C'est, en somme, une dessiccation si rapide du feuillage, que la montée de la sève brute n'a pas le temps de l'enrayer. L'Esca, au contraire, maladie parasitaire, serait favorisée par un temps humide et chaud.

Manifestation de la maladie. Altération des feuilles. — 1^{re} La forme lente de la maladie, ou Esca proprement dite, se manifeste par un flétrissement des organes jeunes, qui peut durer plusieurs semaines et même plusieurs mois. Les feuilles se dessèchent peu à peu et le bord est le premier atteint. Comme le dit Maxime Arnaud dans son traité de pathologie végétale, « la vie se retire vers les zones de plus grande résistance », c'est-à-dire autour des nervures. Il faut remarquer que ce flétrissement n'est pas obligatoirement dû au champignon de l'Esca. On a signalé d'autres maladies et d'autres cas où il se produit.

2^e La forme brusque, ou apoplexie, qui se manifeste en général en juillet et août et pendant les périodes chaudes. Le feuillage entier se dessèche en quelques jours. L'altération commence par l'extrémité des sarments.

Enfin on a signalé des formes un peu spéciales de l'Esca, en particulier des cas où la vigne était court-nouée. Mais il n'est pas impossible que la vigne puisse être atteinte à la fois par les deux maladies de l'Esca et du Court-noué. Dans certains cas, on a aussi des feuilles profondément divisées (« persillées »), des feuilles jaunissantes, même en sol non calcaire.

Altération du tronc. — L'intérieur du tronc devient brun. On observe aussi sous l'écorce des bandes brunes allant des rameaux fétrés jusqu'aux racines. L'extérieur de la zone altérée forme une bordure brun foncé, presque noire, caractéristique. L'examen au microscope de cette zone permet de déceler le mycélium du parasite.

Développement de la maladie. — Nous avons déjà dit que la maladie se développait sur les vignes âgées. Les souches mortes par apoplexie sont surtout fréquentes dans les plantations de plus de 25 ans. Dans ces plantations les souches ainsi atteintes peuvent former jusqu'à 25 % de la vigne. Mais on cite aussi des cas de vignes jeunes atteintes, en particulier le cas de remplacements placés à la place de ceps tués par la maladie. Le sol d'une vieille vigne s'est montré encore dangereux deux ans après l'arrachage de cette vigne.

La pénétration du champignon semble être en relation avec les plaies de taille. Certains viticulteurs

ont remarqué que les souches atteintes par l'Esca, au moment de la taille, ont des plaies qui se cicatrisent mal.

11^e Exposition Internationale d'Aviculture de Nantes

Le 1^{er} avril prochain s'ouvrira à Nantes, au centre de la Foire Commerciale, la 11^e Exposition internationale d'animaux de basse-cour, organisée par la Société Avicole de l'Ouest.

Déjà les inscriptions affluent nombreuses et il y a plus d'animaux engagés que l'an dernier à pareille époque.

Dix grandes volières logeront les faisans, oiseaux de parcs ou de chasse.

Un flot de récompenses, tant en nature qu'en espèces, sera décerné aux lauréats. Mais les inscriptions seront closes le 5 mars. N'attendez pas le dernier jour. Demandez programme et renseignements au président, M. Robin, 47, rue du Marché, à Nantes.

Un concours spécial de poil angora, doté de 600 francs de prix, aura lieu également. Demandez les conditions.

40. — A louer pour le 1^{er} novembre 1937, commune de Sautron, UNE FERME, sise à la Primaudière, d'une contenance de 7 hectares environ. S'adresser à M. Gobin, expert, à Sautron (Loire-Inf.).

avaient, pour cela, proposé des modifications des systèmes de taille, pour éviter les plaies (taille Dédé, mais sur le diaphragme). Mais ces systèmes sont mal conduites et garantissent la vigne d'une façon bien aléatoire. On connaît maintenant des traitements qui donnent d'excellents résultats.

Traitement. — Nous insistons pas sur le « curetage des troncs », le goudronnage des piquets, le fenaillement des souches pour les exposer à l'air, l'application d'emplâtre d'argile. Toutes ces mesures n'ont plus guère qu'un intérêt historique.

On a aussi fait des traitements ou des badigeonnages des plaies de taille au goudron, au sulfate de cuivre ou de fer, traitements en général efficaces, mais le produit le plus employé et qui s'impose actuellement est l'arsénite de soude (employé à 1,5 ou 2 %). En effet, Viala, dans des études restées célèbres, avait démontré au laboratoire la toxicité des arsenicaux sur le « Stercum hirsutum », champignon principal agent de l'Esca. Les traitements faits en grande culture par divers auteurs, en particulier par MM. Moreau et Vinet, en Anjou, ont étendu ces résultats de laboratoire à la pratique viticole. La pulvérisation s'est montrée plus commode et plus efficace que le badigeonnage des plaies de taille.

Il faut traiter toujours avant le débordement, si l'on ne veut pas risquer des brûlures. On trouve dans le commerce des produits tout préparés, tels que Pyralon, Pyrafolol, etc... Ces traitements d'hiver ont, d'ailleurs, le double but de détruire les chenilles de Pyrale, les chrysalides de Cochylis et d'Eudémis d'une part, de guérir l'Esca d'autre part. Il est possible aussi qu'ils aient une action sur la maladie du court-noué. C'est pourquoi ces traitements devraient être la règle pour tous les viticulteurs consciencieux. En général, lorsque les manifestations de la maladie de l'Esca apparaissent, il est trop tard.

Notons enfin que l'utilisation des sels arsenicaux solubles, qui est interdite en principe par la loi, est tout de même tolérée en traitement d'hiver, « en raison de l'intérêt qu'ils présentent dans la lutte contre l'Esca et la Pyrale ».

Jean BOSCH,
Ingénieur agronome.

(Reproduction interdite).

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.

Pour une annonce de 5 lignes maximum : 1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

152. — A vendre PLANTS DE VIGNE GREFFÉS, très sélectionnés dans les meilleures variétés de pays. S'adresser à Emériau Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-I.).

182. — A vendre BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser à Robert-Morice, Sainte-Luce (L.-I.).

219. — TRES BELLES GRIFES ASPERGES sélectionnées, Grosse Hâtive Argenteuil un an, extrafortes deux ans. Réussite printemps 1936, 95 %. Nombreuses références-lettres félicitations. Félix Jouin, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

224. — Profitez des bas prix actuels pour planter des POMMIERS. 10 pommiers tige 2 m., 8 à 10 cm. de tour, 50 fr. ; 10 à 12 cm., 70 fr. sur gare départ Ancenis ou Le Pallet-Doré, et tous arbres fruitiers. PLANTS DE VIGNE Muscadet, Gros-lot, Pineau, Gamay, etc... Hybrides racinés et greffés 355, 463, 4986, 7053, etc... Catalogue franco. J. Poulonnet, Le Pallet-Doré (M.-et-L.).

39. — A louer pour le 1^{er} septembre 1937, la BELLE FERME de Coët-Y-Huel, commune de Sarzeau (Morbihan), très bien plantée en pommiers. Superficie, 43 hectares environ. Pour traiter, s'adresser à M^{re} Coët-Hélaëch, notaire à Sarzeau, et Texier, notaire à Vannes.

40. — A louer pour le 1^{er} novembre 1937, commune de Sautron, UNE FERME, sise à la Primaudière, d'une contenance de 7 hectares environ. S'adresser à M. Gobin, expert, à Sautron (Loire-Inf.).

La Vie Syndicale

Pont-Saint-Martin

Dimanche 28 février, à 7 h. 45, à l'issue de la messe, réunion des membres du Syndicat, Conférence agricole par M. Faivre. Tous les cultivateurs sont cordialement invités.

Saint-Philibert-de-Grandlieu

Dimanche 28 février, à 11 heures, après la grand-messe, Salle Leprieux, à Saint-Philibert, assemblée générale des membres du Syndicat. Situation agricole et viticole. Conférence par M. Faivre. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

Réunion des Jeunes Paysannes

Les « Jeunes Paysannes » organiseront des réunions dans les localités suivantes :

DIMANCHE 28 FEVRIER

A Rufignac, à 11 heures. (Voir tracts.)

A Souvache, à 7 h. 30, Salle des Fêtes.

Orateurs : Digne, cultivateur à Rougé ; Gautier, chef régional des « Jeunes Paysannes ».

Un Comité de Défense Paysanne à Cordemais

Nous apprenons, avec plaisir, la formation d'un nouveau Comité de Défense paysanne à Cordemais. Comité qui fut constitué le 18 février, à l'issue d'une importante réunion qui groupa plus de 250 hommes et jeunes gens.

L'orateur expliqua les buts de ces Comités et dit quelques mots sur le syndicalisme agricole, qui doit être à la base et l'âme même de toute défense paysanne.

Le bureau a été ainsi formé :

Président : Alexandre Simon, au bourg.

Vice-Président : Joseph David, à la Mais-Mérais.

Secrétaire : Jean David, à la Forgerie.

Trésorier : Pierre Lefevre, au bourg.

Délégués à la propagande : Alphonse Brizais, à la Maissonais ; Georges Mariand, à la Clanaïs ; Jules Mangendre, au Chaux.

Plus de 125 adhésions furent recueillies et beaucoup d'autres se feront inscrire par la suite.

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS de toutes essences. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes. Téléphone 143.53.

23. — On demande UNE SERVANTE, cuisinière, d'un certain âge, avec ou sans enfant, pour une propriété près de Nantes. Voir au Bureau du Syndicat.

26. — On demande à louer UNE PETITE TENUE MARAICHÈRE, pour la Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.

28. — On cherche FERMIER, pour une ferme de 28 hectares, à Montigny-sur-Moine. Libre 23 avril prochain. Ecrire à Mme Crouan, 3, place du Sanitat, Nantes.

29. — On demande MENAGE vigneron très actif, connaissant bien les travaux de la vigne ; bonnes références. S'adresser au Syndicat.

30. — On demande JEUNE VALET, jardinier à former, taille 1 m. 78 minimum. S'adresser M. de la Billaie, Paulx (Loire-Inf.).

41. — A louer, VIGNOBLES de 8 hectares, bon vin rouge et blanc, vente assurée ; beau verger ; 3 hectares de terres et prairies. Le tout d'un seul tenant. S'adresser au Syndicat.

42. — ŒUFS A COUVER, poussins Leghorns blanches grandes ponduses, Noires de Challans énormes, Faverolles géantes ; élevées 40 poussins ; couveuses « Nationale ». S'adresser Elevage de Saint-Père-en-Retz. Timbre réponse.

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS de toutes essences. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes. Téléphone 143.53.

23. — On demande UNE SERVANTE, cuisinière, d'un certain âge, avec ou sans enfant, pour une propriété près de Nantes. Voir au Bureau du Syndicat.

26. — On demande à louer UNE PETITE TENUE MARAICHÈRE, pour la Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.

28. — On cherche FERMIER, pour une ferme de 28 hectares, à Montigny-sur-Moine. Libre 23 avril prochain. Ecrire à Mme Crouan, 3, place du Sanitat, Nantes.

29. — On demande MENAGE vigneron très actif, connaissant bien les travaux de la vigne ; bonnes références. S'adresser au Syndicat.

30. — On demande JEUNE VALET, jardinier à former, taille 1 m. 78 minimum. S'adresser M. de la Billaie, Paulx (Loire-Inf.).

Sulfate de cuivre

Belge 245 »

Anglais 250 »

Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.

Sulfate de fer

Cristaux 35 »

Intensator 2/10 38 »

Intensator 2/10/3 42 »

Phosamo 59 »

SUR...

Prairies en Février et Mars

Blés et avoines qui souffrent

Semences d'orge, avoine, maïs, etc.

La Vigne pour la grappe —

Cultures maraichères et primeurs

Cultures florales et jardins

RAPIDE mais Durable

PUISSANT et Economique

PRIMOSÉINE ENGRAIS SALMON

1937

Exigez la marque, le plomb de garantie et méfiez-vous des imitations

— EN VENTE PARTOUT —

et notamment à l'Agence de Nantes

PERSYN & BOUCAUD 28, Rue du Gué-Robert

Téléphone 114-86

Chemins de Fer de l'Etat

Mi-Carême de Nantes

Le jeudi 4 mars 1937, des billets spéciaux, 2^e et 3^e classes, réduction de 50 %, pour Nantes, seront délivrés au départ de toutes les gares des sections de lignes ci-après :

Nantes aux Sables-d'Olonne ; Clisson à Cholet ; Paimbœuf à St-Hilaire-de-Chalons ; Nantes à Pornic ; Sainte-Pazanne à Commequiers ; Commequiers à Croix-de-Vie-St-Gilles ; Nantes à Segré ; Nantes à Rennes ; Lorient à Savenay.

Les fêtes de la Mi-Carême de Nantes sont, chaque année, très brillantes. C'est donc une occasion de profiter des prix très réduits pour assister à ces fêtes.

Aperçu de quelques prix :

La Roche-sur-Yon 17 fr.

Pornic 13 fr.

Brin 9 fr.

Clisson 6 fr.

Saint-Mars-du-Désert 5 fr.

Mi-Carême de Cholet

On annonce que Cholet fêtera joyeusement la Mi-Carême le dimanche 7 mars 1937.

Pourquoi ne seriez-vous pas de la fête, puisque les Chemins de fer de l'Etat vous en donnent le moyen ?

Des billets à prix très réduits, valables la journée du 7 mars 1937, seront, en effet, délivrés à partir du lundi 1^{er} mars par les gares des lignes suivantes :

Nantes (Etat et P. O.) à Cholet ; Bressuire à Cholet ; La Possonnière à Cholet ; Chantonay à Cholet ; La Roche-sur-Yon à Clisson.

De plus, un train spécial, desservant toutes les gares entre Bressuire et Cholet, sera mis en marche, le 7 mars 1937 :

Bressuire, départ 12 h. 17

Voullégon, départ 12 h. 17

Nueil-les-Aubiers, départ 12 h. 29

Châtillon-Saint-Aubin, départ 12 h. 52

Maulévrier, départ 13 h. 8

Cholet, arrivée 13 h. 26

Aperçu de quelques prix :

Nantes-Etat ou P.O. 22 fr. 15 fr.

Clisson 12 fr. 8 fr.

Evranes 4 fr. 3 fr.

Nueil-les-Aubiers 10 fr. 7 fr.

Bressuire 15 fr. 10 fr.

La Possonnière 13 fr. 9 fr.

Chemillé 7 fr. 5 fr.

Chambreaud 8 fr. 5 fr.

Chantonay 17 fr. 12 fr.

Renseignez-vous dans les gares sur les horaires des trains autorisés et sur le prix des billets.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 1^{er} mars. — Bouguenais, Erbray, Pont-Château, Frossay, Ligé, Varades, Saint-Colombin, Sainte-Luce, Thouaré.

Mardi 2. — Le Bignon, Blain, Guérande, Montoir-de-Bretagne, Riaillé.

Mercredi 3. — Châteaubriant, Machecoul, Savenay, Saint-Père-en-Retz.

Jeudi 4. — Ancenis, La Chevrolière, Remouillé, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Jean-de-Corcoué.

Vendredi 5. — Clisson, Nort-sur-Erdre, Le Pellerin.

Samedi 6. — Abbaretz, Figréac, Arthon-en-Retz.

Dimanche 7. — Saint-Nazaire.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 25 février.

Farine de froment 212

Blé 110

Avoine grise ou noire 107

Avoine bigarrée 99

Orge indigène (Côtes-du-N.) 121

Orge Maroc 111

Mais Indo-Chine 45

Son région, bonne fabrication, 55

La Terre

PAR
MARIE DE WAILLY

Tremblant de son audace, Ovide déclara :

— Tu chantes joliment bien. Rieuse, elle coula vers lui un coup d'oeil amusé et, rougissant un peu sous le regard de l'homme, elle mima :

— Vous trouvez ?

Il ne lui pas, s'enfuyant dans le grenier où, jeté sur le foin, il se mit à pleurer.

Aimait-il ?

Il l'ignorait... Devant Rosa, il ressentait un sentiment qu'il ne connaissait pas ; ses paumes étaient moites, le sang lui battait aux tempes, le cœur lui sautait dans la poitrine. Il aurait voulu la prendre dans ses bras, l'embrasser comme les loups font des agneaux, la serrer éperdument contre sa poitrine, l'embrasser, la mordre...

Elait-ce de l'amour, cela ? Il ne savait pas.

La pensée de la ravaudeuse le poursuivait, sans qu'il songeât à l'épouser — « une fille sans bien » — mais l'image de la jolie villageoise demeurait dans son âme et un désir fou s'ancrait dans sa chair.

Après d'elle, il s'affolait ; loin d'elle, il raisonnait encore, cherchant à rire de lui-même, à s'illusionner en se disant :

— C'est vrai qu'elle est gentille, mais tout de même trop « chétive ». Et c'est justement parce qu'elle était délicate et fine qu'elle faisait contraste au milieu des autres paysannes et qu'elle s'imposait chaque jour davantage à son esprit et à son cœur.

Autour de lui, personne ne devait rien, car il était honteux de

l'éveil de son âme et de ses sens, comme si l'amour eût été une tare. Jusque-là, amoureux seulement de la terre, il considérait sa nouvelle tendresse comme une souillure.

Parfois, il pensait :

— Je lui parlerai... Je lui achèterai une robe... un chapeau... tout ce qu'elle voudra et je l'aurai.

Son audace tombait devant les prunelles de Rosa, il s'effrayait devant son rire cristallin, et il s'enfuyait dans le grenier — son refuge — où, jeté sur le foin, il pleurerait comme un enfant.

Un samedi, Zuléma étant partie pour le marché de Couvin, servantes et domestiques travaillant dans les champs, Ovide rentra surnoiseusement à la ferme, se donna du courage et avalant quelques bonnes lampées de peckett, par-dessus lesquelles il se versa une demi-chope d'eau-de-vie de France.

Un feu soudain parcourut ses veines, une audace lui monta au cerveau, et, titubant un peu, il alla trouver Rosa.

— Sans parler, le visage enflammé, les yeux brillants, il saisit l'ouvrière dans ses bras, la renversant sur la paille de sa chaise, et l'embrassa avec une sorte de rage.

Surprise, la fillette se débattait, criant, pleurant, appelant.

Dans la lutte, la main de la jeune fille rencontra la chaîne d'acier qui retenait ses ciseaux à sa taille. Instinctivement, elle s'en empara et, d'un coup brusque, elle enfensa la pointe de son outil de travail dans le bras de la brute.

Il se redressa avec un hurlement de douleur, subitement dégrisé et hébété devant le sang qui rougissait sa manche.

Haletante, la jeune fille s'était réfugiée derrière une table.

Tremblant, il balbutia :

— Je t'aime, Rosa ; demande-moi ce que tu voudras, je te le donnerai.

S'indignant, elle riposta :

— Je suis une honnête fille.

Geignant, il chercha à apitoyer la ravaudeuse.

— Tu m'as blessé.

— Vous me violentiez.

Il voulait rire :

— Avoue que ce n'est pas le premier garçon qui te luitine.

Franchement, elle déclara :

— Ephrem Chandièrre m'embrasse, c'est vrai, mais nous devons nous marier.

Le fermier chancela. Oubliant la cuisson de son bras, il balbutia :

— Ephrem... le commis d'Aimé Baillot le boucher... mais il est aussi pauvre que toi !

— Il travaillera... nous ferons des

économies, nous ne sommes pas pressés. Maintenant vous savez que je suis « courtoise », il faudra me laisser tranquille.

Ovide eut un rire bref.

— Hé ! hé !... ma fille, si tu m'écoutes, ce serait un moyen de grossir vite tes économies.

Rouge de colère, la couturière se redressa.

— Je m'en vais et ne reviendrai plus à la Maison-Blanche.

Déjà elle ramassait son dé, son panier et se dirigeait vers la porte.

Il y fut avant elle.

— Tu ne feras pas cette bêtise-là, je t'en prie.

— Je ne l'ai pas faite.

— Vous me le promettez ?

— Oui.

— C'est bien, mais ne recommencez jamais, je ne vous le pardonnerai pas.

Ovide se tint pour dit et pendant quelques semaines, il essaya d'oublier la jeune fille.

Il s'en allait à Charleroi, à Bruxelles, fréquentant les « cabarets », était de toutes les réunions, de tous les plaisirs, puis, subitement, on ne le vit plus nulle part.

Au lieu d'oublier la ravaudeuse, il en devenait fou et sa passion tourmentait à la frénésie.

Un jour, sans préambule, il déclara à sa mère :

— J'ai envie de « marier » Rosa Pivard.

Zuléma le crut ivre, mais lui, buté comme un baudet arrêté au milieu d'un chemin, répétait à chaque objection :

— Je veux la « marier ».

Entre la mère et le fils, il y eut des scènes terribles.

Zuléma renvoya la couturière et, un dimanche, elle invita les Pouquet et leur fille Juliette à venir prendre le café en mangeant les gâteaux.

C'était une superbe fille que cette Juliette, forte et fraîche comme un beau fruit, enfant unique, dont le « bien » touchait, en plusieurs endroits, aux terres des Nédens.

Après le départ des visiteurs, Zuléma coula dans l'oreille de son fils, parlant des prairies :

— Ça ferait de fameux morceaux s'ils étaient réunis aux nôtres et Juliette est forte comme un cheval, elle ferait l'ouvrage de deux servantes à la ferme.

Telle, il répondit :

— Je veux « marier » Rosa.

— Nigaud, cria la paysanne furieuse, ne sais-tu pas que le « commis » de Baillot la « courtoise » ?

C'est, du reste, ce que répondit la jolie couturière, aux avances matri-

moniales de l'énamouré fermier.

— Ephrem et moi nous nous aimons et nous nous marierons aussitôt que nous aurons « de quoi » nous mettre en ménage.

Ovide ne se tint pas pour battu. Il alla trouver Joseph Pivard et lui exposa posément — comme s'il proposait un marché — les avantages que Rosa retirerait de son mariage avec lui.

— Sans compter, ajouta-t-il, que je ne serais pas « regardant » avec toi, Joseph, « ton pain sera cuit » (1), la ferme est assez grande pour te loger ; d'ailleurs tu es fort encore, achève-t-il vivement, repris par son appétit du gain, et il y a de l'ouvrage pour tous les bras, à la Maison-Blanche.

Ebloui, l'ouvrier tendit sa main au fermier.

— C'est dit, garçon, je te donne Rosa.

Ovide se gratta la tête.

— Voudra-t-elle ?

— Un richard comme toi !

— Ephrem Chandièrre la « courtoise ».

Joseph rit bruyamment :

(À suivre).

(1) L'avenir de tes vœux jours serait assuré.

OIGNONS. — Les 100 kilos logés, départ : Auxonne, 26-27 ; Saint-Brieuc, 20-22 ; Poitou, 40-42 ; Alsace, 30 ; La Fère, 35-40 ; Verberie, 40-42 ; Luc, 30 ; Mazé, 38-40.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre
Balles pressées, haute densité, les 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord :
Paille de blé, 14-50-15-50 ; d'avoine, 13-50-14-50 ; d'orge ou escourgeon, 11-50-12-50.

Foin 17-21 ; Luzerne, 19-20 ; Trèfle, 16-17.

LEGUMES SECS

Paris, le 24 février.
Les 100 kilos, logés départ :
Flageolets Nord, 230, Lingots Nord, 235. Cheveries Arpajon, Dourdan, extra, 300 ; avec 10 % de blanc, 275 ; ordinaires, 200 à 225. Plats Midi, nature, 315 ; gros, 330 ; extra, 355. Lentilles vertes du Puy, 465 ; Cantal, 260.

Boissons

Vins, le degré, 15 fr. ; supérieurs jusqu'à 15-50.
Cidres, 7 fr. 50 à 9 fr. le degré, suivant qualité.
Eaux-de-vie de cidre, plus de fermeté, 5 fr. 50 à 6 fr. le degré.

Cours des Vins

MUSCADEL... 650 à 700
GROS-PLANT... 350 à 450
VIN BLANC D'HYBRIDES... 300 à 350

Poil angora

Cours actuel : 120 francs le kilo, pour le poil Angora blanc, 1re qualité.

MARCHÉS REGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :
Bœuf. — 1re catégorie, 8 à 12 fr. ; 2e catégorie, 3,50 à 4 fr. ; 3e catégorie, 2 à 3 fr.

Veau. — 1re catégorie, 6,50 à 10 fr. ; 2e catégorie, 5 fr. ; 3e catégorie, 5 fr.

Mouton. — 1re catégorie, 11 fr. ; 2e catégorie, 8 à 10 fr. ; 3e catégorie, 6 fr.

Porc. — 4 à 7 fr. 50.

Beurre. — 7 à 10 fr.

Poulets. — 7 à 7 fr. 50.

Lapins. — 5 fr. 50.

Oufs. — La douzaine, 6 à 6,50.

ANCENIS

Blé, taxe : avoine, 110 à 115 fr. ; blé noir, 105 à 110 fr. ; orge, 110 à 115 fr. ; foin, les 500 kilos, 110 à 115 fr. ; paille, 100 fr. ; Poulets, le kilo vif, 4 à 5 fr. ; canards, 3 à 3,10 ; pigeons, la couple, 2,50 à 3 fr. ; lapins, la livre, 2,50 à 2,75 ; œufs, la douzaine, 5 à 5,50 ; beurre, la livre, 8 à 8,50 ; Bœufs de travail, la paire, 5,50 à 6 fr. ; vaches, la pièce, 1,400 à 1,800 fr. ; vaches laitières, 2,000 à 2,500 fr. ; veaux, le kilo, 5,50 à 6 fr. ; génisses, la pièce, 1,200 à 1,500 fr. ; porcs gras, le kilo, 5,80 à 5,85 ; porcs de lait, 120 à 160 fr.

GANDÉ, 22 février.

Blé, les 100 kilos, 145-50 ; orge, 100-120 ; avoine, 115-120 fr. ; Poulets, la couple, 20-26 fr. ; poulets, 26-32 fr. ;

canards, 26-30 fr. ; oies maigres, la pièce, 18-20 fr. ; lapins, 12-14 fr. ; lapins de garenne, 5,50-6 fr. ; pigeons, la couple, 8-9 fr. ; œufs, la douzaine, 4,50 à 5 fr. ; beurre, la livre, 7,25-7,75. — Porcs gras, le kilo, 5,70 à 6 fr. ; porcs maigres, 5,75 à 6 fr. ; porcelions, la pièce, 190-170 fr.

CHATEAUBRIANT, 24 février.

Beurre. Je kilo en gros, 15 fr. ; au détail, 16 à 16,50 ; œufs, la douzaine, 4,50 à 5 fr.

La pièce : poulets, 9 à 12,50 ; poulets, 12 à 15 fr. ; canards, 13 à 15 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 10 à 14 fr.

Bœufs de travail, 4,000 à 5,500 fr. la paire ; taureaux, 4 fr. le kilo ; bœufs gras, 3,75 à 4,25 ; vaches laitières ou amouillantes, 1,800 à 2,000 fr. la pièce ; vaches grasses, 3,25 à 3,50 le kilo ; génisses, 4 à 4,50 le kilo, 1,800 à 2,000 fr. la pièce ; veaux de lait, 4,50 à 5 fr. le kilo ; veaux gras, 5,50 à 6 fr. ; moutons, 4,50 à 5 fr. ; porcs de lait, 100 à 120 fr. la pièce ; porcs maigres, 200 à 250 fr. ; porcs gras, 5,40 à 5,45 le kilo ; jeunes truies, 250 à 300 fr.

BLAIN, 23 février.

Blé (taxe officielle, 145-50) ; farines, 212 à 216 fr. ; sons, 75 à 80 fr. ; avoines, 115 à 122 fr. ; seigle, 110 à 116 fr. ; orge, 108 à 113 fr. ; sarrasin, 105 à 110 fr. — Paille, 120 à 130 fr. ; les 500 kilos, foin, 100 à 110 fr. — Beurre de laiterie, 10 à 15-50 la livre ; beurre ordinaire, 8,50 à 9-50 ; œufs, 4,75 à 5 fr. la douz. ; lait, 1,10 le litre. — Poulets et poulets, 18 à 40 fr. la couple (4,75 à 5 fr. la livre vif) ; oies, 38 à 40 fr. la pièce (4,75 à 5 fr. le kilo vif) ; canards, 12 à 22 fr. ; pigeons, 6,50 à 7 fr. la couple ; lapins, 8 à 9 fr. ; lapins, 10 à 20 fr.

(5 à 5,25 le kilo vif). — Bœufs, 3,80 à 4,70 le kilo sur pied ; vaches, 2,70 à 3,50 ; taureaux, 2,80 à 3,50 ; génisses, 3,50 à 4,00 ; veaux, 5,75 à 6 fr. ; moutons et agneaux, 4,50 à 5,50 ; porcs gras, 5,20 à 5,40 ; courants, 240 à 330 fr. la pièce ; porcelets de six semaines à trois mois, 180 à 230 fr. — Cidre, 100 à 130 fr. la barrique (droits de circulation en sus) ; au détail, 0,90 à 1 fr. le litre. — Pommes de terre, 50 à 60 fr. les 100 kilos. — Mardi prochain, 2 mars, foire de la Mi-Carême, qui attirera de nombreux marchands.

NOZAY, 22 février.

Blé, prix de la taxe : avoine, 110 à 111 fr. ; seigle, 110 à 111 fr. ; orge, 114 à 115 fr. ; sarrasin, 96 à 97 fr. ; son, 81 à 82 fr. ; son de sarrasin, 89 à 90 fr.

Paille de blé pressée, les 500 kilos, 125 à 130 fr. ; foin, sans affaires.

Poulets jeunes, la couple, 24 à 34 fr. (0,50 à 10 fr. le kilo vif).

Beurre en gros, le kilo, 15 fr. ; détail, 16 à 16,25 ; œufs, 4,50.

Le kilo sur pied, animaux boucheries : bonne qualité : génisses lourdes, 4 à 4,50 ; bœufs, 3,75 à 4,25 ; vaches, 3,25 à 3,60 ; veaux, 5,40 à 5,60 ; moutons, suivant âge, 4,25 à 5 fr. ; porc gras, 5,50 à 5,60.

Porcelets six à huit semaines, 100 à 130 fr. ; porcelets deux à trois mois, 140 à 200 fr. ; courants trois à quatre mois, 210 à 280 fr. ; jeunes truies adultes, 250 à 330 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

22 février.

Bœufs de travail, 5,000 à 5,800 fr. la paire ; bœufs gras, 3,75 à 4 fr. le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, 1,600 à 2,200 fr. la pièce ; vaches grasses, 3 à 3,50 le kilo ; génisses, 2,000 à 2,500 fr. la pièce ; veaux de lait, 4,50 à 5,50 le kilo ; veaux gras, 4,30 à 4,50 ; moutons, 4,20 à 4,50 ; porcs de lait, 110 à 140 fr. la pièce ; porcs gras, 5,10 à 5,60 le kilo.

Beurre ordinaire, le kilo, 15 à 15,50 ; beurre fin, 16,25 à 16,50 ; œufs, la douzaine, 6 à 6 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Blé, 146-152 fr. ; avoine, 115-120 fr. ; blé noir, 80-85 fr. ; seigle, 80 fr. ; orge, 84 fr. ; foin, les 500 kilos, 110 fr. ; paille, 110 fr. ; Poulets, la couple, gros 40 à 48 fr. ; moyens 35 à 39 fr. ; petits 21 à 28 fr. ; pigeons, 9 à 11 fr. ; canards, la pièce, 14 à 18 fr. ; oies, 25 à 30 fr. ; lapins, 15 à 22 fr. ; œufs, la douzaine, 5,50 à 5,75 ; beurre, le demi-kilo, 8 à 9 fr. ; Cidre nouveau, la barrique, 100 fr. ; droits en sus. Bœufs gras, le kilo sur pied, 3,75 à 4,50 ; vaches grasses, 3 à 3,50 ; bœufs de travail, la paire, 4,900 à 5,250 fr. ; veaux, la paire, 2,700 à 3,400 fr. ; vaches laitières, la pièce, 1,400 à 2,000 fr. ; génisses, 1,200 à 1,600 fr. ; taureaux, le kilo, 2,25 à 2,75 ; veaux de lait, 5,25 à 5,50 ; moutons, 5,25 à 7 fr. ; porcs, 5,40 à 5,75 ; porcs de lait, 100 à 150 fr.

GENESTON

Poulets, la couple, gros 42 à 48 fr.



Cyclistes !

PROFITEZ de l'occasion unique qui vous est offerte d'acheter et d'équiper votre bicyclette à des PRIX INCROYABLES de BON MARCHÉ.

Avant la hausse, nous avons pu acquérir de nos fabricants d'énormes quantités de marchandises de qualité exceptionnelle.

POUR LES GRANDS : bicyclettes, tandems, Trucos, Eclairages et les multiples accessoires qui composent un vélo.

POUR LES PETITS : des milliers de jouets mécaniques (si nécessaires à leur développement physique) Vélos Jouets, Tricycles, Autos, Pédalètes, etc.

POUR LES MAMANS : une gamme incomparable de Voitures d'Enfants tous modèles, à des PRIX imbattables.

que vous pourrez obtenir à 25 % de leur valeur réelle.

GRAND COMPTOIR VELOCIPEDIQUE NANTAIS

1, place Bretagne, NANTES - Téléphone, 125-57

Avant de fixer votre choix, renseignez-vous ailleurs et vous achèterez chez nous ensuite.

LE MEILLEUR ASSORTI ET LE MOINS CHER DE TOUTE LA REGION



PROVENDEINE

fait toute la différence...

Faites-en, vous même, l'expérience en mélangeant un peu de Provendeine à la ration journalière d'un lot de jeunes porcs et voyez comment ils s'élèvent et s'engraissent mieux et plus rapidement qu'un autre lot de porcs de même âge et de même poids, recevant la même ration, mais sans mélange de Provendeine.

Provendeine stimule l'appétit, favorise un engraissement rapide, guérit le mal des pattes (rachitisme) la pneumo-entérite et la chlorose des porcelets.

Employer Provendeine, c'est vous assurer plus de succès, plus de profits!

PROVENDEINE
LA GARANTIE DE LA VITAMINE "D"
Anc. Maison Louis SANDERS, S. A., Rennes.

POUR DÉTRUIRE LES TAUPES
"LA TAUPINASE DELBA"
Elle agit remarquablement, Economie
Flacons : 8 et 4 francs. Toutes Pharmacies

Employez l'EXPLOSIF AGRICOLE
pour dérocher, dessoucher, creuser rapidement vos fosses de plantation pour pommiers

Brochure illustrée gratuite sur demande à
R. POIRIER, ingénieur, CRAON (Mayenne)

A LOUER pour la Toussaint prochaine, à quatre kilomètres de La Baule, canton de Guérande, BONNE FERME située en bordure de route, contenance 30 hectares (pouvant être réduite à 25). Pour tous renseignements, écrire à M. E. Martineau, 8, boulevard Saint-Aignan, Nantes.

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques COMBINES BARRAL 5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs 13 francs

Adressez les commandes avec mandat-poste dont le talon sert de reçu, à M. P. HUIER

fabriquant des COMBINES BARRAL 8, Villa d'Alsia, Paris (14^e) (Prospectus gratuits)

Luttez contre les Maladies Augmentez vos Rendements par l'emploi du

NITROVILAIN

13 % d'azote nitrique 50 % de nitrate de chaux 50 % de nitrate de minéraux rares — En vente partout

Nachetez pas vos MEUBLES sans visiter DOCKS du MOBILIER

11, Rue de Flandres NANTES Les meilleurs Prix

Vous les prendrez toutes, plus de 100 par jour, en écrivant à L. LE GALL, tapupier à Landéan (L.-et-V.), qui vous donnera tous renseignements, Timbre 0.50 pour réponse.

— TAUPES —

BOEFFARD

Livre Gratuitement à Domicile dans toute la Loire-Inférieure

SES MEUBLES DE QUALITE à des PRIX sans CONCURRENCE

que vous trouverez DANS SES MAGASINS

8, Rue Mercœur, 8 NANTES

TOUT LE MEUBLE DU PLUS SIMPLE AU PLUS RICHE

Plus de mille mobiliers en stock

meubles boeffard

Procédé breveté